

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 044 - 2026  
DE LA COMMUNE DE MONTREVEL-EN-BRESSE

Arrêté portant ouverture au public de l'extension de  
l'établissement recevant du public (ERP) –  
« Centre Culturel Louis Jannel »

Le Maire de la Commune de Montrevel-en-Bresse,

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.143-1 et suivants, R.143-1 et suivants ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP) ;

**Vu** la demande d'ouverture au public en date du 27 février 2026 ;

**Vu** le rapport de la commission de sécurité en date du 24 février 2026 concluant à un **avis favorable** à l'ouverture de l'extension et de l'équipement réhabilité ;

**Vu** les pièces du dossier technique ;

**Considérant** que les conditions de sécurité et d'accessibilité sont réunies pour permettre l'accueil du public dans l'extension et l'équipement réhabilité nommé « Centre Culturel Louis Jannel » ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'extension et l'équipement réhabilité « Centre Culturel Louis Jannel » situé 66 rue du Comte de Montrevel est autorisé à ouvrir au public à compter du 5 mars 2026.

**Article 2 :**

Cet équipement est classée en ERP de **5<sup>e</sup> catégorie**, type **S** (médiathèque) **R** (salle de musique) **L** (salle polyvalente/forum), avec une **capacité d'accueil de 199 personnes** (effectif maximal) autorisées.

**Article 3 :**

L'exploitant de l'établissement est tenu de respecter les dispositions réglementaires en vigueur relatives à l'accueil du public, à la sécurité incendie et à l'accessibilité des personnes handicapées.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera notifié à :

- M. DEBAT Jean-François, président de Grand Bourg Agglomération ;
- La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;
- La sous-commission départementale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
- Monsieur le Chef de la brigade territoriale de gendarmerie de Jayat ;
- Au centre d'incendie et de secours de Montrevel-en-Bresse ;
- Au service technique de la commune de Montrevel-en-Bresse ;

Montrevel-en-Bresse, le 5 mars 2026

Le Maire, Jean-Yves BREVET

